



## MOTION DU CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX

# PORTANT SUR LA SITUATION DES DEMANDEURS D'ASILE SUR L'ILE DE LESBOS

Adoptée par l'Assemblée générale des 11 et 12 octobre 2019

\* \*

**Le Conseil national des barreaux, réuni en assemblée générale les 11 et 12 octobre 2019,**

**CONNAISSANCE PRISE** de la situation des demandeurs d'asile sur l'île de Lesbos, notamment sur le camp de Moria, sur rapport de la Présidente du CNB, qui s'est rendue sur place les 29 et 30 septembre, avec une délégation du CNB ;

**CONSTATE** la présence de plus de 12 000 personnes dans un lieu conçu pour en accueillir 3000 ;

**DENONCE** la particulière vulnérabilité des Mineurs isolés étrangers, qui sont 1000 à l'intérieur du Camps de Moria et plus aux alentours du camps ;

**DENONCE** des délais anormalement longs et l'absence de moyens, y compris en personnels, pour garantir un accueil digne des demandeurs d'asile et le respect de leurs droits procéduraux ainsi que du droit au regroupement familial ;

**DENONCE** l'inaction des pouvoirs publics européens face à une situation indigne de l'Europe ;

**APPELLE** à la mobilisation des Etats européens et de la commission européenne pour apporter une réponse aux atteintes aux droits fondamentaux qui se multiplient aux frontières de l'Europe et en mer méditerranée ;

**SALUE** le travail de l'Association European Lawyers in Lesbos (Elil) et de ses avocats bénévoles au service de l'accès au droit des demandeurs d'asile ;

**CONSIDERE** que l'accès au droit des demandeurs d'asile doit être garanti dès l'entrée sur le territoire et que la présence de l'avocat doit être rendue possible dès les premières étapes de la procédure, avant même la formation de la demande d'asile ;

**DONNE MANDAT** aux commissions Libertés et droits de l'homme et Affaires européennes et internationales de définir un plan d'action et un plaidoyer pour l'accès au droit des demandeurs d'asile en Europe.

Fait à Paris, le 12 octobre 2019

**Conseil national des barreaux**

Résolution portant sur la situation des demandeurs d'asile sur l'île de Lesbos

Adoptée par l'Assemblée générale des 11 et 12 octobre 2019